

Acceptation qu'une parcelle acquise par Monsieur Valentin Meunier et Madame Amélie Fauconier demeurant 2 lotissement de l'Etang - 87200 Saint Martin de Jussac soit alimentée en électricité dans le cadre d'un raccordement long

Le Maire indique au Conseil municipal qu'une demande de permis de construire a été déposée par Monsieur Valentin Meunier et Madame Amélie Fauconier pour un projet de maison individuelle qui va être située "49 rue de Moissun" à Saint Junien (87200). Cette parcelle n'étant pas desservie, un chiffrage estimatif a été réalisé par ENEDIS.

Il s'avère que les travaux d'extension du réseau électrique peuvent être recensés dans le cadre d'un raccordement long étant précisé que seule la parcelle supportant la construction sera desservie par ce raccordement.

Les frais liés à ces travaux d'un montant estimatif de 4 769,40 € HT (électricité) seront pris en charge en totalité par le demandeur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de donner une suite favorable afin que l'alimentation en électricité de l'habitation de Monsieur Valentin Meunier et Madame Amélie Fauconier soit effectuée dans le cadre d'un raccordement long.

- ADMET que seule cette parcelle de terrain pourra bénéficier de ce raccordement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard

DEPARTEMENT : HAUTE-VIENNE
 COMMUNE : SAINT-JUNIEN
 LIEU-DIT : Terres du Boeuf

Echelle : 1 / 500

PLAN TOPOGRAPHIQUE ET DE BORNAGE

Propriété de Mme CHAPET Georgette

LOT 1

mise à jour voie communale : section EW n°61c surface 2 a 25
 lot à bâtir : section EW n°61b surface 1 664 m²
 défini par la ligne droite entre les points 32 (Borne OGE), 13 (Borne
 OGE), 12 (Borne OGE), 11 (Borne OGE), 112 (Borne OGE), 21 (Borne
 OGE), 31 (Borne OGE) et 32 (Borne OGE).

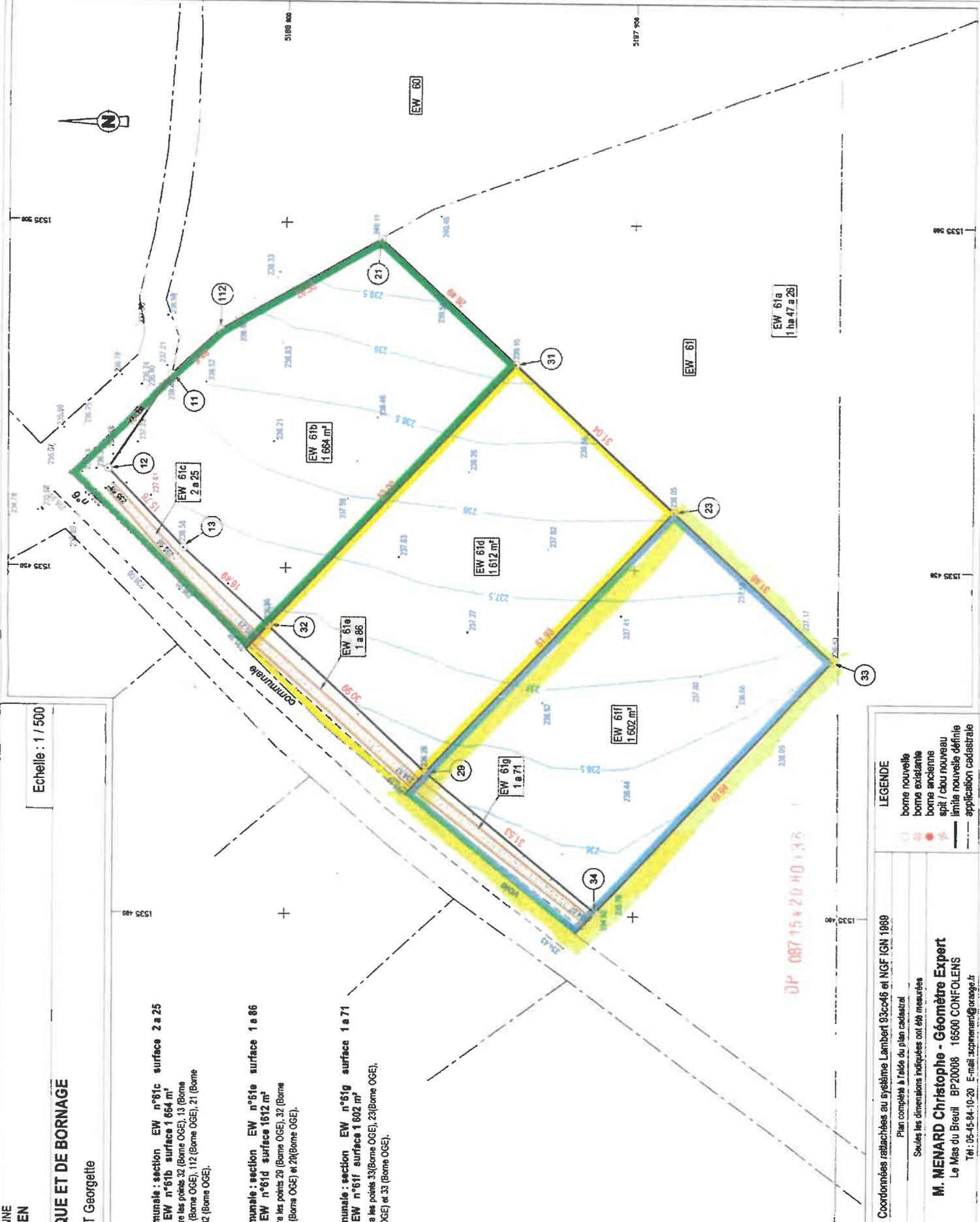
LOT 2

mise à jour voie communale : section EW n°61e surface 1 a 86
 lot à bâtir : section EW n°61d surface 1 612 m²
 défini par la ligne droite entre les points 29 (Borne OGE), 32 (Borne
 OGE), 31 (Borne OGE), 23 (Borne OGE) et 28 (Borne OGE).

LOT 3

mise à jour voie communale : section EW n°61g surface 1 a 71
 lot à bâtir : section EW n°61f surface 1 602 m²
 défini par la ligne droite entre les points 33 (Borne OGE), 23 (Borne OGE),
 29 (Borne OGE), 34 (Borne OGE) et 33 (Borne OGE).

MAT	X	Y
11	535477.95	5188015.26
12	535464.24	5188074.39
13	535452.79	5188017.56
21	535487.67	5187984.42
23	535458.13	5187944.35
28	535426.47	5187979.80
29	535471.63	5187857.02
32	535441.59	5188002.47
33	535436.98	5187921.34
34	535400.48	5187854.42
112	535484.36	5188000.33



DATE : 02/10/2020
 DOSSIER : 20146

Coordonnées rattachées au système Lambert 93cad6 et NGF IGN 1989
 Plan complété à l'aide du plan cadastral
 Seules les dimensions indiquées ont été mesurées

M. MENARD Christophe - Géomètre Expert
 Le Mas du Breuil BP20008 16500 CONFOLENS
 Tél : 05-45-84-10-20 E-mail : scp@menardcraage.fr

LEGENDE
 ● borne nouvelle
 ○ borne existante
 ● borne ancienne
 ● spî / clou nouveau
 --- limite nouvelle définie
 --- application cadastrale

